



Bulletin Officiel

N° 4587 Mardi 22 Avril 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 2-3

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION
DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 4-5

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

INDUSTRIE CHIMIQUE DU FLUOR – ICF - 6

ASTREE 7

ALKIMIA – AGO - 8

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT – AGO - 9

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF- AGO - 10

PROJET DE RESOLUTIONS

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF- AGO - 11

INDUSTRIE CHIMIQUE DU FLUOR – ICF – AGO - 12-13

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE- AGO - 14

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIEL

MODERN LEASING 15

ADWYA 16

AeTECH 17

ONE TECH HOLDING 18

SITS 19

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL – SOTEMAIL - 20-21

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON – SOTIPAPIER 22

SOTUVER 23-24

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT -STEQ- 25

TUNINVEST SICAR 26-29

AUGMENTATION DE CAPITAL

SERVICOM 30-33

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 » 34-39

COURBE DES TAUX

40

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

41-42

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

ANNEXE III

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31/12/2013

- FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE
- FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE
- FCP MAXULA STABILITY

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2013, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2014.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

 (1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

COMMUNIQUE DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الإجتماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفدار

إن مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور قرّر دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الخميس 8 ماي 2014 على الساعة العاشرة صباحا بنزل الشراتون (الهيلتون) للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي :

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية للسنة المالية 2013
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2013
- المصادقة على الموازنة وقائمة النتائج المختومة بتاريخ 31.12.2013
- تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2013
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن السنة المالية 2013
- تحديد منحة الحضور لسنة 2014

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE – informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, se tiendra le Mardi 13 mai 2014 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2013.
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2013.
- 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- 8) Renouvellement des mandats des Administrateurs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 08 Mai 2014 à 10 heures à l'**Hotel Les Berges du Lac**, à l'**Assemblée Générale Ordinaire** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2013 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2013

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un 'POUVOIR' soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le vendredi 02 mai 2014, à 17h30** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2013 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2014 ;
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2014 ;
- Questions diverses.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La société Placements de Tunisie SICAF porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 14 Mai 2014 à 10 heures à « L'HÔTEL AFRICA » - 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2013 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2013 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats 2013 ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-**

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

Projet de résolutions de la société Placements de Tunisie SICAF à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 mai 2014.

Résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 1.453.823,000 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2013.

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2013 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	1.453.822,662 Dinars
+ Report à nouveau ex 2012	1.315.209,194 Dinars
Total (1)	2.769.031,856 Dinars
- Dividendes à distribuer	2.000.000,000 Dinars
- Report à nouveau ex 2013	769.031,856 Dinars
Total (2)	0

Le dividende sera mis en paiement à raison de 2,000 Dinars par action à partir du 2014.

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois (3) ans les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Habib BEN SAAD ;
- Monsieur Abdellatif FEKIH ;
- Monsieur Mohamed RIAHI ;
- La Banque de Tunisie ;
- La Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE.

Ces mandats prendront fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2016.

Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet DELTA CONSULT en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2016.

Résolution n° 5:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à vingt quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Résolution n° 6:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

AVIS DES SOCIETES

مشروع القرارات**الصناعات الكيماوية للفليور**

المقر الاجتماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفدار

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 8 ماي 2014.

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية ، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقبي الحسابات وعلى القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2013 حسب النظام المرجعي لقانون المحاسبة ، تصادق على كل ورد بها، كما تصادق على كل العمليات المبيّنة لهذه القوائم وفق ما وقع تقديمها لها.

القرار الثاني :

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المالية 2013 على النحو التالي :

- نتائج 2013 4 070 315 دت

- رصيد منقول 2012 : 7 293 564 دت

المجموع : 11 363 879 دت

- الاحتياطات القانونية : 250 865 دت

الأرباح القابلة للتوزيع : 11 113 014 دت

- الأرباح الموزعة :

- أسهم قديمة (2.230 دت) 2 007 000 دت.

- أسهم جديدة (1.670 دت) 2 004 000 دت.

- مجموع الأرباح الموزعة 4 011 000 دت

- رصيد منقول 2013: 7 102 014 دت

- Suite -

القرار الثالث :

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال السنة المالية 2013 الم بتاريخ 2013.12.31 .

القرار الرابع :

إن الجلسة العامة العادية، بعد استماعها إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصو عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية، تصادق على التقرير المذكور أعلاه.

القرار الخامس :

بعد إعلامها باقتراح مجلس الإدارة ، توافق الجلسة العامة العادية على
كتاريخ بدء توزيع مرائب 2013 وذلك عن طريق شبابيك الشركة التونسية بين المهنيين للمقاصة والمحا على الأوراق المالية STICODEVAM وشبابيك شركتنا.

القرار السادس :

تحدد الجلسة العامة العادية المبلغ الإجمالي لمنحة الحضور 2014 بـ 180 ألف دت .

القرار السابع :

إن الجلسة العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام بكل الإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإعلام وبكل ما ينص عليه القانون.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Projet des résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE- qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 mai 2014.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2013, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013 de **10.802.640,690 D** ainsi que le report à nouveau de **449.644,337 D**, comme suit :

Dividendes	6 000 000,000 D
Réserves pour réinvestissements exonérés	3 602 500,000 D
Réserves Facultatives	1 400 000,000 D
Report à nouveau	249 785,027 D
Total	11 252 285,027 D

En conséquence, il sera servi aux actionnaires un dividende de 1,500 Dinars par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 30 Mai 2014.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2013, à quatre-vingt dix mille dinars (**90 000 D**). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (**10 000D**) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, les mandats des Administrateurs suivants :

- M. Mohamed Habib BEN SAAD
- M. Abdel Monem KOLSI
- M. Michel LUCAS
- M. Zouheir HASSEN
- M.Mohamed RIAHI
- La Banque de Tunisie représentée par M. Mohamed TRIFA
- Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel représenté par M.Pierre REICHERT.

Ces mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

MODERN LEASING

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH BC 5 CENTRE URBAIN NORD
TUNIS MAHRAJANE 1082

La Société Modern Leasing publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} Trimestre 2014.

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	1er Trimestre		Variation en %	Exercice 2013
		2014	2013		
Secteurs	Agriculture	6 658	2 664	149,92%	16 072
	Industrie	4 623	6 271	-26,28%	19 467
	BTP	5 273	1 719	206,75%	12 849
	Tourisme (*)	2 407	2 557	-5,87%	12 242
	Services divers, commerce et transport	12 241	12 752	-4,01%	53 479
	Montant des Approbations	31 202	25 963	20,18%	114 109
	Agriculture	4 388	1 544	184,20%	12 180
	Industrie	2 992	2 490	20,16%	12 394
	BTP	3 679	1 268	190,14%	6 576
	Tourisme (*)	1 228	771	59,27%	7 627
	Services divers, commerce et transport	9 904	6 008	64,85%	39 101
	Montant des Mises en forces	22 191	12 081	83,69%	77 878

(*) NB : il s'agit essentiellement du secteur de location de voiture avec une part de 75% pour les approbations et 73 % pour les mises en forces.

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	1er Trimestre		Variation en %	Exercice 2013(**)
		2014(**)	2013(*)		
Engagements	Approbations	31 202	25 963	20,18%	114 109
	Mises en force	22 191	12 081	83,69%	77 878
	Encours	-	-	-	159 786
	Total des engagements en cours	-	-	-	167 791
	Total des engagements classés	-	-	-	21 141
	Trésorerie nette	-	-	-	3 702
	Revenus nets de leasing	3 636	3 440	5,70%	13 863
	Revenus bruts de leasing (1)	20 085	17 046	17,83%	74 802
	Produits nets de leasing	1 939	1 785	8,63%	6 638
	Ressources d'emprunt	-	-	-	132 092
	Capitaux propres avant affectation	-	-	-	30 511
	Total des charges d'exploitation (hors provision)	1 001	807	24,04%	4 133

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres non audités

Approbations : contrats de leasing approuvés

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total des engagements encours : Encours financiers des contrats de leasing + impayés

Revenus bruts de leasing : revenus bruts de leasing + intérêts intercalaires + intérêts sur créances de leasing

Revenus nets de leasing : intérêts sur créances de leasing

Produit net de leasing : revenus nets de leasing + produits des placements charges financières

Ressources d'emprunt : Représentent la partie non échue des emprunts obtenus

Faits saillants du 1er Trimestre 2014 :

L'activité de ML durant le 1er trimestre 2014 par rapport à celui de 2013 est caractérisé par:

- Une augmentation des approbations de 5 MD soit 20,18 %.
- Une augmentation des MEF de 10,11 MD soit 83,69%.
- Une augmentation des produits nets de leasing de 0,154 md soit 8,63%.
- Une augmentation des Revenus bruts de leasing de 3 Md soit 17,83%.
- L'augmentation des charges d'exploitation est engendrée par les charges relatives à la mise à jour des logiciels d'exploitation..

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société ADWYA**

Siège social : Route de la Marsa GP 9 Km 14 BP 658- 2070 La Marsa.

La Société ADWYA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2014.

DESIGNATION	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	Exercice 2013
CHIFFRE D'AFFAIRES (en DT)			
* Gamme sous licence	14 112 209	15 385 746	52 177 692
* Générique Adwya	7 409 334	6 921 884	23 647 020
* Façonnage	214 871	255 021	872 108
* Modèle Hospitalier	1 237 472	805 446	2 974 110
OTAL DES VENTES LOCALES	22 973 885	23 368 097	79 670 929
* Export	-	82 466	833 324
OTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	22 973 885	23 450 563	80 504 252

- PRODUCTION : (en unités)

* Gamme sous licence	2 510 823	3 144 958	12 166 283
* Générique Adwya	1 221 527	1 328 750	5 597 762
* Façonnage et services	415 057	429 259	2 002 380
* Modèle Hospitalier	644 573	394 169	2 386 068
RODUCTION TOTALE	4 791 980	5 297 136	22 152 493

I- INVESTISSEMENTS : (en DT)

* Valeur des acquisitions	1 693 715	773 587	3 577 287
---------------------------	-----------	---------	-----------

I/- STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT : (en DT)

* Dettes moyen et long terme	-	2 043 952	1 596 651
* Crédits Leasing	-	253 740	1 400 000
* Crédits de gestion	-	-	523 144
VALEUR TOTALE	-	2 297 692	3 519 795

- Le chiffre d'affaires de la gamme sous licence a enregistré une baisse de 8% (-1,3 MDT) à fin mars 2014, passant de 15,39 MDT pour le 1er TR 2013 à 14,11 MDT pour 1er TR 2014.

- Le chiffre d'affaires de la gamme génériques a enregistré une augmentation de 7% (+0,49 MDT) à fin mars 2014, passant de 6,92 MDT pour le 1er TR 2013 à 7,41 MDT pour 1er TR 2014.

Ainsi, le chiffre d'affaires total à fin mars 2014, s'établit à 22,97 MDT contre 23,45 MDT pour le 1er TR 2013, soit une baisse globale de 2% l'équivalent de 394 mDT.

La production en unités à fin mars 2014, a baissé de 10% l'équivalent de 505 mille boites par rapport au 1er TR 2013.

- Au niveau des investissements, la société a dépensé à fin mars 2013, la somme 1,69 MDT employée essentiellement pour renouveler l'outil industriel, le parc auto et des travaux d'extension.

Courant le premier trimestre 2014, ADWYA n'a contracté aucun crédit

- L'effectif total au 31/03/2014 est de 500 employés.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Société AeTECH**

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

La société AeTECH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014.

(en Dinars)	1T/2014	1T/2013	Var	31/12/2013 *
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 591 845	1 871 920	38%	9 096 569
CA DISTRIBUTION	2 155 283	1 299 582	40%	6 801 981
CA SOLUTIONS	414 832	572 338	-7%	2 228 458
CA BUSINESS INTELLIGENCE	21 729			66 130
PRODUITS FINANCIERS	15 658	245	98%	43 362
CHARGES FINANCIERES	81 577	41 791	49%	296 296
CHARGES D'EXPLOITATION HORS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 957 258	1 673 418	17%	8 744 832
DONT CHARGES DE PERSONNEL	516 475	402 362	28%	1 754 980
DONT AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	205 791	419 914	-104%	1 423 167
EBITDA	634 586	198 502	69%	351 738
Marge d'EBITDA	24,5%	10,6%	57%	3,9%

Les indicateurs ont été élaborés à partir de la Comptabilité Générale.

*Les chiffres au 31/12/2013 sont en cours d'audit.

A la date du 31 Mars 2014, la société AeTECH a réalisé un chiffre d'affaires de 2592mDT contre 1872mDT pour la même période en 2013, soit 38% d'augmentation.

La variation de -7% du Chiffre d'Affaires de l'activité Solutions résulte d'un réajustement sur les contrats de maintenance effectué par le commissaire aux comptes durant le premier semestre 2013. Par ailleurs le Chiffre d'Affaires du premier trimestre représente 23% du Chiffre d'Affaires prévu en 2014 selon le Business Plan.

Les charges d'exploitation du premier trimestre 2014 ont augmenté de 17% par rapport à la même période en 2013, en raison de l'augmentation des charges de personnel suite au renforcement des équipes d'experts.

La marge d'EBITDA s'est nettement amélioré gagnant 14 points par rapport à la même période de 2013.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-Tunis

Le groupe ONE TECH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2014(*):

Chiffres consolidés (en DT)	Performances du Premier Trimestre		Variations		Cumul de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars		Variations		Performance Annuelle
	T1-2014	T1-2013	en Valeur	V en %	2014	2013	en valeur	en %	Année 2013
Désignation									
Revenus	110 322 750	101 239 143	9 083 608	9%	110 322 750	101 239 143	9 083 608	9%	420 093 047
Ventes à l'export	77 036 213	75 648 535	1 387 679	2%	77 036 213	75 648 535	1 387 679	2%	297 383 692
Ventes locales	33 286 537	25 590 608	7 695 929	30%	33 286 537	25 590 608	7 695 929	30%	122 709 355
Production	105 585 708	99 019 266	6 566 441	7%	105 585 708	99 019 266	6 566 441	7%	427 286 513
Investissements	6 406 381	3 583 395	2 822 986	79%	6 406 381	3 583 395	2 822 986	79%	29 937 817
Investissements Corporels & incorporels	5 381 104	3 563 395	1 817 709	51%	5 381 104	3 563 395	1 817 709	51%	16 977 953
Investissements Financiers groupe et Hors groupe	1 025 278	20 000	1 005 278	5026%	1 025 278	20 000	1 005 278	5026%	12 959 864
Structure de l'endettement	54 226 937	53 609 769	617 169	1%	54 226 937	53 609 769	617 169	1%	62 007 818
Endettement à long et moyen terme	32 630 766	30 547 710	2 083 056	7%	32 630 766	30 547 710	2 083 056	7%	32 572 915
Endettement à court terme	21 596 171	23 062 059	- 1 465 888	-6%	21 596 171	23 062 059	- 1 465 888	-6%	29 434 903

(*)Les valeurs sus-indiquées ne sont pas auditées.

Faits les plus marquants :

- Le chiffre d'affaires consolidé du groupe OTH a enregistré sur le 1^{er} trimestre 2014 une progression de 9% par rapport au 1^{er} trimestre 2013;
- Cette évolution positive est expliquée par la forte progression des ventes au niveau du pôle mécatronique (21%) et au niveau du pôle Telecom (16%). Le chiffre d'affaires du pôle câblerie a légèrement augmenté nonobstant la baisse des cours de la matière première sur les marchés internationaux;
- Durant le 1^{er} trimestre 2014, la production a augmenté de 7% par rapport à la même période en 2013 ;
- Le Groupe ONETECH continue activement à investir dans l'augmentation de ces capacités de production et dans l'amélioration de la productivité et de la qualité. Les investissements physiques ont atteints sur le premier trimestre 2014 une enveloppe de 5 381 104 TND, en augmentation de 51% par rapport à la même période de l'année dernière;
- Les investissements financiers du groupe concernent essentiellement le quart de la participation au niveau de la société « ONETECH Molding and Assembling », société du groupe récemment créée au Maroc et qui se spécialisera dans l'injection plastique pour l'automobile. Ces investissements comprennent également la moitié de la participation dans une filiale nouvellement créée en Côte d'Ivoire « ONETECH AFRICA » qui se spécialisera dans les technologies de l'information et de la télécommunication, en joint-venture avec un partenaire Malien;
- L'endettement en 2014 est resté quasiment stationnaire par rapport à la même période de 2013 et ce malgré l'envergure des investissements entrepris.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-**

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

La société Tunisienne d'Email-SOTEMAIL publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 :

Libellé	1er Trimestre			Cumul 2013*	
	En dinars	2014	2013		Variation en %
1- Revenus		9 091 482	4 840 402	88%	18 293 346
Revenus en Local		8 151 746	4 033 469	102%	15 678 018
Revenus à l'Export		923 874	113 007	718%	1 160 575
Revenus export via SOMOCER		15 862	693 926	-98%	1 454 753
2- Production		8 191 745	3 305 475	148%	12 330 066
3- Investissements		343 622	4 795 334	-93%	20 793 127
4- Engagements bancaires		28 808 369	8 633 727	234%	30 715 084
Dettes à Moyen et Long terme		18 098 424	2 034 850	789%	19 355 341
Dettes à Court terme (crédits de gestion, escompte, découverts bancaires)		10 709 945	6 598 877	62%	11 359 743

* Les indicateurs se rapportant à l'exercice 2013 restent provisoires jusqu'à l'approbation des Etats financiers par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.

- Ces indicateurs ont été calculés en se basant sur les données comptables établies au 31/03/2014 et au 31/12/2013

- Les engagements bancaires ont été calculés sur la base de la formule suivante : Dettes à Moyen et Long termes + Crédits par caisse + Financement des stocks + Escompte commercial et avances sur factures

LES PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS

- 1- **Les revenus** du 1T2014 de la société SOTEMAIL totalisent 9 091 482 dinars, en progression de (+88%) comparé à la même période de 2013 (4 840 402 dinars), et ce, suite à l'entrée en production de la nouvelle unité industrielle installée au courant du mois de janvier.

Il est à préciser que les deux premiers mois 2014 correspondent à la période du démarrage de la nouvelle unité industrielle ainsi que des essais nécessaires pour la synchronisation de l'ensemble des équipements.

Les revenus du 1T2014 réalisés sur le marché local autres que ceux facturés à SOMOCER, s'établissent à 8 151 746 dinars, en progression de 102% comparé à la même période de 2013. Il représente 89,7% des revenus totaux ;

- Suite -

Les revenus à l'export du 1T2014 sont de 939 736 dinars, en progression de 16,5% comparé à la même période de 2013 (806 933 dinars). La part des revenus réalisés à l'exportation par l'intermédiaire de SOMOCER au courant du 1T2014 est de 15 868 dinars contre 693 926 dinars à la même période de 2013.

Nous rappelons que jusqu'à fin 2012, la société SOTEMAIL effectuait la quasi-totalité de ses exportations à travers la société SOMOCER et qu'à partir de 2014, SOTEMAIL assurera ses exportations directement.

Aussi, il est à noter que la fermeture des frontières tunisiennes avec la Libye a perturbé les exportations de SOTEMAIL vers cette destination

La valeur de la production au titre du 1T 2014 est de 8 191 745 dinars, en progression de 148% comparée à la même période de 2013 (3 305 475 dinars) Elle est déterminée en rapportant le total des coûts directs de production aux quantités produites pour la période concernée.

Les investissements réalisés au courant du 1T 2014 s'établissent à 343 622 dinars contre 4 795 334 dinars à la même période de 2014. Ils se rapportent à quelques investissements restant dans le cadre de l'extension de l'usine de SOTEMAIL et à d'autres maintiens.

Les engagements bancaires de SOTEMAIL totalisent 28 808 369 dinars à la fin du 1T 2014, en hausse de 234% comparé à la même période de 2013, et ce, suite à la mise en place au courant de 2013 de l'ensemble des crédits d'investissements octroyés par les banques et partenaires financiers de SOTEMAIL.

Ces engagements sont en baisse de (-6%) comparés à ceux arrêtés au 31/12/2013 (30 715 084 dinars). La part des engagements à Moyen et Long termes est de 62,8%.

LES PERSPECTIVES 2014

SOTEMAIL prévoit réaliser en 2014, le budget prévu dans son Business 2013-2017, soit 57,069 millions de dinars.

Les facteurs sont pour cela réunis, notamment une gamme variée de produits avec de nouveaux designs et un haut niveau de qualité et une demande soutenue de ses marchés.

SOTEMAIL est confiante en ses perspectives ; elle travaillera pour consolider sa position sur ses marchés et développer de nouvelles destinations pour l'exportation.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2014 :

Indicateurs	1 ^{er} trimestre			Cumul du 1 ^{er} janvier au 31 Mars			Année
	2014	2013	var en %	2014	2013	var en %	2013
Production Kraft (en tonnes)	5 597	6 418	-12,8%	5 597	6 418	-12,8%	24 300
Production Test Liner (en tonnes)	5 170	5 362	-3,6%	5 170	5 362	-3,6%	22 258
I. Total Production en tonnes	10 767	11 780	-8,6%	10 767	11 780	-8,6%	46 558
CA Kraft	11 245 600	10 561 782	6,5%	11 245 600	10 561 782	6,5%	37 821 539
CA Test Liner	4 808 874	4 667 219	3,0%	4 808 874	4 667 219	3,0%	15 437 468
CA Energies	371 994	375 008	-0,8%	371 994	375 008	-0,8%	1 776 090
Autres	115 002	104 624	9,9%	115 002	104 624	9,9%	397 833
II. Total Chiffre d'affaires (en DT)	16 541 470	15 708 632	5,3%	16 541 470	15 708 632	5,3%	55 432 930
CA local	15 194 571	14 960 487	1,6%	15 194 571	14 960 487	1,6%	52 497 157
CA export	1 346 899	748 145	80,0%	1 346 899	748 145	80,0%	2 935 773
III. Investissements (en DT)	596 838	25 354	2254%	596 838	25 354	2254%	3 327 156
Endettement à long et moyen terme	-	-		-	-		-
Emprunts à moins d'un an	-	-		-	-		-
Autres (découverts, escompte...)	2 738 924	2 509 871	9,1%	2 738 924	2 509 871	9,1%	1 010 347
IV. Endettement (en DT)	2 738 924	2 509 871	9,1%	2 738 924	2 509 871	9,1%	1 010 347
V. Trésorerie (en DT)	1 129 228	6 687 772	-83,1%	1 129 228	6 687 772	-83,1%	6 592 017

Commentaires :

- La production de papier Kraft pour sac est en retrait de 12,8% par rapport à la même période de 2013. La production de Testliner/Papier Cannelure est en légère diminution de 3,6% pour le 1^{er} trimestre 2014 par rapport à 2013
- Le niveau de production de papier kraft est impacté par un arrêt de machine programmé pour des investissements et qui a été réalisé en Février 2014 .
- En termes de chiffre d'affaires, nous enregistrons une hausse de 5,3% sur le 1^{er} trimestre 2014 par rapport à 2013.
- Si la demande reste forte sur le premier trimestre, nous enregistrons une pression sur nos marges, essentiellement due à une augmentation de nos coûts d'achat de pâte à papier et d'énergie
- La compensation de ces charges supplémentaires se ferait via des économies en interne suite à nos investissements, ainsi que par une augmentation de nos prix de vente dès le 2^{ème} trimestre 2014.

La variation de trésorerie est principalement due au financement des achats de matières premières et aux investissements

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua- Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2014.

Indicateurs	Unité	1 ^{er} trimestre			Année 2013
		2013	2014	Var	
Revenus :		7 682	9 119	18,7%	40 648
<i>Marché local</i>	1000 dt	3 393	4 141	22,1%	17 541
<i>Marché export</i>		4 290	4 978	16,0%	23 107
Production :	1000 dt	8 592	14 141	64,6%	46 968
Structure de l'endettement		23 998	33 197	38%	35 050
<i>DMLT</i>	1000 dt	12 572	10 187	-18,9%	10 732
<i>DCT</i>		11 426	23 010	104%	24 318
Placement & liquidité	1000 dt	2 944	940		1 360
Investissement	1000 dt	1 367	275		9 952

1) Ces indicateurs ont été calculés ainsi :

- ✓ Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période
- ✓ Production : selon la formule **(Revenus de la période – stock initial PF + stock final PF)**
- ✓ Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.
- ✓ Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- ✓ Ces indicateurs restent provisoires et non audités.

- Suite -

2) Commentaires des indicateurs :

Revenus

Le chiffre d'affaires enregistré au premier trimestre 2014 a atteint 9,119 millions de dinars contre 7,682 millions de dinars pour la même période 2013, soit **+18,7 %**.

Les revenus sur le marché local ont connu, une augmentation de **22,1%**, passant de 3,393 millions de dinars à 4,141 millions de dinars pour la même période de l'année précédente. Cette amélioration provient de la consolidation des relations avec les conditionneurs d'huile d'une part et une meilleure disponibilité des articles suite à l'exploitation en pleine capacité du four 2.

Pour le marché export, les ventes ont atteint 4,978 millions de dinars contre 4,290 millions de dinars en 2013 enregistrant **une hausse de 16%**. **Le taux des exportations a atteint 54,6% confirmant ainsi le statut d'entreprise exportatrice**, grâce à une meilleure pénétration des marchés extérieurs dans un contexte économique international difficile.

Valeur de la production:

La production du 1^{er} trimestre 2014 a atteint 14,141 millions de dinars, en augmentation de 5,549 millions de dinars soit + 64,6% par rapport à la même période 2013. Cette progression provient essentiellement de l'exploitation du four 2 en pleine capacité et de l'amélioration de la productivité de l'usine.

Endettement :

L'endettement global s'élève à 33,198 millions de dinars accuse une baisse de 5,3% par rapport au 31/12/2013 et une hausse de 38% par rapport au 1^{er} trimestre 2013 provenant de la hausse des crédits à courts termes +11,584MD, générée par :

- la hausse des charges d'exploitation en raison de l'accroissement de la valeur de production (+64,6%)
- l'augmentation des crédits de financement des stocks.
- Le volume des crédits TVA non encore récupérés

Investissements :

Les investissements réalisés courant le 1^{er} trimestre 2014 s'élèvent à 275 milles de dinars et portent sur l'acquisition d'accessoires pour les machines de production.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT -STEQ-
Siège Social : 8, rue 8601, Z.I Chargaia I BP N°746 – 1080 Tunis

La société Tunisienne d'Équipement – STEQ – publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2014.

NATURE DE L'INDICATEUR	UNITE	1er TRIMESTRE		EXERCICE
		2014	2013	2013
REVENUS (H.T)	Dinar	10 646 359	9 089 000	39 233 404
COUT D'ACHAT MSES VENDUES (1)	Dinar	8 463 986	7 039 000	30 502 207
CHARGES FINANCIERES (2)	Dinar	287 000	536 000	3 045 851
PRODUITS FINANCIERS	Dinar	1 800	90 000	49 974
TRESORERIE NETTE	Dinar	-1 684 456	-2 119 000	679 928
DELAI MOYEN REGL. FOURNISSEURS	Jours			92
NOMBRE DE POINTS DE VENTE	-	-	-	1
SURFACE TOTALE DE VENTE	m ²	-	-	1 600
MASSE SALARIALE (3)	Dinar	589 625	545 000	2 410 542
EFFECTIF MOYEN (4)	Agent	0	+2	119

(1) : Coût des ventes.

(2) : Charges financières = Charges d'intérêts + Pertes de change - Gains de change.

Les provisions pour dépréciation financière des titres de participation, comptabilisées au niveau des charges financières nettes, n'ont pas été prises en compte au niveau de cette rubrique.

(3) : Masse salariale = Charges de personnel - Provisions primes annuelles d'intéressement - Valorisation congés - Assurance Groupe.

(4) : Variation par rapport au trimestre précédent.

Commentaires & faits saillants du premier trimestre 2014 :

Une augmentation des ventes a été enregistrée au terme du premier trimestre 2014 (+17% par rapport à 2013).

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**TUNINVEST SICAR**

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La société Tuninvest SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014.

Revenus

Revenus par catégorie	Tr.1 2014	Tr.1 2013	Exercice 2013
1- REVENUS	50 029	358 950	366 177
Revenus des participations	0	322 077	163 783
Plus values sur cession d'actions		320 133	
Dividendes			163 783
Intérêts		1 944	
Autres revenus			
Revenus des placements	50 029	36 873	202 394
Plus values sur cession d'actions Sicav	50 002	36 855	161 408
Dividendes (actions Sicav)			40 843
Autres revenus	27	18	143
Autres revenus (études et prestations de services)			
2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES, DONT	0	10 122	188
Frais sur titres de participation		19 700	
Pertes sur cession des titres (Sicav+actions en bourse)		100	188
Moins Value latente sur titres Sicav		-9 678	
3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS EN			7 760 818
Capital social			966 000
Autres fonds propres (*)			6 794 818

(*) Autres fonds propres avant affectation du résultat corrigé après intervention du commissaire aux comptes

- Suite -

Activité de la société TUNINVEST SICAR - Approbations - Décaissements – Désinvestissements

Approbations

Catégorie des projets et secteurs d'activité	Nombre de projets			Montants en dinars		
	Tr.1 2014	Tr.1 2013	Exercice 2013	Tr.1 2014	Tr.1 2013	Exercice 2013
Nouveaux promoteurs	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
Restructuration, mise à niveau, privatisation	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
Autres projets	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
TOTAL	0	0	0	0	0	0
<i>DONT</i>						
Zones de développement régional						
Nouvelles technologies						

Décaissements

Catégorie des projets et secteurs d'activité	Nombre de projets			Montants en dinars		
	Tr.1 2014	Tr.1 2013	Exercice 2013	Tr.1 2014	Tr.1 2013	Exercice 2013
Nouveaux promoteurs	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
Restructuration, mise à niveau, privatisation	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
Autres projets	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
TOTAL	0	0	0	0	0	0
<i>DONT</i>						
Zones de développement régional						
Nouvelles technologies						

- Suite -

Désinvestissements

Catégorie des projets et secteurs d'activité	Nombre de projets			Montants en dinars		
	Tr.1 2014	Tr.1 2013	Exercice 2013	Tr.1 2014	Tr.1 2013	Exercice 2013
Nouveaux promoteurs	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
Restructuration, mise à niveau, privatisation	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel	0		0	0		
Secteur des services						
Secteur touristique						
Autres projets	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
TOTAL	0	0	0	0	0	0

Portefeuille d'investissement de la société TUNINVEST SICAR

Portefeuille d'investissement par zone géographique	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
	Nombre		Montant	
	Au 31-3-2014	Au 31-12-2013	Au 31-3-2014	Au 31-12-2013
Tunis	7	7	2 308 482	2 308 482
Sfax	3	3	1 119 872	1 119 872
TOTAL	10	10	3 428 354	3 428 354
VALEUR COMPTABLE NETTE			2 568 254	2 568 254

Portefeuille d'investissement par secteur	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
	Nombre		Montant	
	Au 31-3-2014	Au 31-12-2013	Au 31-3-2014	Au 31-12-2013
Secteur industriel et textile	4	4	1 419 771	1 419 771
Secteur des services	5	5	2 003 583	2 003 583
Industries Chimiques & Pharmaceutiques	1	1	5 000	5 000
TOTAL	10	10	3 428 354	3 428 354

- Suite -

- 1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 1er trimestre sont d'ordre comptable audité
- 2- Le rapport n'est pas basé sur des estimations
- 3- Les fonds propres ont été actualisés pour refléter l'activité du 1er Trimestre 2014
- 4- Suite au contrôle fiscal dont Tuninvest Sicar a fait l'objet au titre des exercices 1998 à 2007, l'administration fiscale a confirmé par un arrêté de taxation d'office en date du 1er septembre 2010 le montant de sa notification initiale de 2.743.838 dinars en date du 22 décembre 2008. Il convient de noter que ce montant n'a pas été provisionné sur les comptes de Tuninvest Sicar.

Tuninvest SICAR a décidé de faire un recours en opposition devant le tribunal de première instance de Tunis, aucun jugement n'a été prononcé. Une récente prise de position par l'Administration Fiscale renforce en substance les arguments en faveur de la société sur le décompte du délai de prescription et sur la prise en compte de l'adéquation du portefeuille avec le catalogue réglementaire d'investissement de la Sicar libération par libération.

Tuninvest Sicar a de ce fait sollicité l'Administration Fiscale pour un règlement à l'amiable du dossier qui est actuellement au contentieux. Ceci devrait ; le cas échéant ; aboutir à une baisse substantielle du montant réclamé.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SERVICOM

Société anonyme au capital de 2 358 000 de Dinars
De valeur nominale de 1 dinar
Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SERVICOM réunie le 17/12/2013 a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de 1.179.000 dinars pour le porter de 2.358.000 dinars à 3.537.000 dinars par la création et l'émission de 1.179.000 nouvelles actions au prix de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

L'AGE a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Les nouvelles actions seront émises à raison de (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription. Elles porteront jouissance le 1^{er} janvier 2013.

But de l'émission

Les dirigeants de la société SERVICOM ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et consolider son assise financière
- Rééquilibrer sa structure financière et réduire son niveau d'endettement
- Financer le plan de développement gage de la croissance future
- Elargir les activités de la société et assurer son déploiement sur de nouveaux marchés.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 1.179.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 1.179.000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 1.179.000 actions
- Valeur nominale des actions : 1 dinar.
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

- Suite -

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une action (1) nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SERVICOM ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1.179.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle deux (2) anciennes et ce du **16/04/2014** au **30/04/2014** Inklus¹.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SERVICOM exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 17 dinars, soit 1 dinar représentant la valeur nominale de l'action et 16 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 01 905 0321192000637 64 ouvert auprès de l'ATB.

Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **30/04/2014** à 17h à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres détenus délivrés par « AFC » intermédiaire en bourse agréé et mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

- Suite -

Marché des titres

Depuis le 25 juin 2009, les actions de SERVICOM sont négociables sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation des titres

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 2.358.000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société SERVICOM inscrites sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à **partir du 16/04/2014** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1.179.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/04/2014** au **30/04/2014 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340052 » durant la période de souscription préférentielle soit du **16/04/2014** au **30/04/2014 inclus**².

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340060 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'Arab Financial Consultants - Intermédiaire en Bourse.

Pour plus d'informations, un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 14/0856 du 01 avril 2014 sera incessamment, mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SERVICOM : Siège Social : Cité Ishbilja Route de Tunis 3111 Kairouan, de Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Avril 2013.

^{1, 3} Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2014-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
 - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
 - Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
 - Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

Renseignements relatifs à l'opération

▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

- **Valeur nominale de l'obligation** : 100 dinars
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse** : 19/05/2014
- **Date du premier paiement en intérêts** : 19/05/2015 pour les différentes catégories
- **Date du premier remboursement du capital** :
 - Catégorie A : 19/05/2015
 - Catégorie B : 19/05/2015
 - Catégorie C : 19/05/2017

- Suite -

▪ **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

▪ **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

▪ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

▪ **Durée totale**

Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

▪ **Durée de vie moyenne**

Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Pour les obligations de Catégorie B

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745années.

Pour les obligations de la Catégorie C

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

▪ **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

▪ **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/ 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

Renseignements généraux

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 22 AVRIL 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,595%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,241%		1 008,068
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,300%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,361%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,423%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,499%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,561%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,607%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,683%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,712%	1 018,009
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,744%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,806%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,867%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,020%	999,427
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,152%	1 001,890
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,340%	879,241
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,394%	996,216
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,579%	1 033,422
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,148
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,843
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	766,009
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,076
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,716
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,159
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,369%		1 032,556
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		953,295

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,565	149,578		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,185	13,185		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,356	1,357		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,666	36,669		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,833	49,837		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	154,102	153,876		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	555,215	554,101		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	112,228	112,414		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,447	122,378		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,670	117,705		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,712	111,746		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,860	86,877		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	128,436	128,901		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	95,109	95,378		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	108,002	108,006		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 371,175	1 367,614		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 270,706	2 258,475		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	103,342	102,591		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,892	102,287		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,293	125,844		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 207,386	1 204,280		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	125,509	123,241		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,843	15,589		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 935,672	5 922,384		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 265,056	5 234,432		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 129,967	5 122,278		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,215	2,189		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,926	1,908		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,096	1,082		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,567	109,580
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,510	101,519
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,207	103,218
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,930	103,964
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,841	104,854
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,986	107,997
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,513	105,526
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,572	104,583
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,885	104,895
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,387	106,393
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,254	103,265
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,476	105,489
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	105,023	105,035
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,953	107,964
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	106,766	102,863
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,177	104,186
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,015	100,026
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,793	105,802
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,869	103,890
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,685	104,700
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,607	105,618
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,805	103,816
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	100,859	100,870
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,795	105,805
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,345	103,355

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,269	10,270
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,977	103,986
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,715	104,731
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,440	102,517
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	67,321	67,316
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	144,144	144,221
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 438,477	1 439,080
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	110,747	110,728
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,324	108,307
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	82,015	81,795
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,816	16,809
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	257,357	257,273
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	33,039	33,246
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 335,446	2 342,224
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,619	76,528
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,457	57,430
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,046	99,931
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	110,115	109,986
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	98,198	97,678
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,277	11,275
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,090	12,086
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,375	15,367
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,295	14,281
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,184	12,191
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,769	10,784
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,576	10,589
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,765	10,766
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	123,482	123,604
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	124,143	124,368
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,761	10,756
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	106,070	105,910
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,968	19,907
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	75,724	76,137
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	78,359	78,659
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	97,997	98,111
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	91,234	91,406
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	96,857	96,679
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,217	101,231
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,793	9,780
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,923	8,973
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	96,962	95,978
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	99,733	98,245
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	133,162	131,732
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,796	10,612
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	121,077	119,810
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	120,063	119,518
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	102,029	101,505
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	100,305	98,983
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	182,936	181,123
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	165,616	164,669
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	146,411	145,946
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 562,045	9 436,416
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,374	19,002
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	131,708	130,626
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 497,243	1 485,080
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	104,539	103,142
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	87,803	86,980
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	118,358	116,730
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 814,170	8 629,624
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,065	8,942
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,937	8,808

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Tawasol Group Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un **(1)** dinar chacune, composées de **90.004.156** actions anciennes et des **17.995.844** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des **16,66%** du capital auprès d'au moins **100** actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société **TGH** date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et **13,30%** du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Tawasol Group Holding

Siège social : 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Objet social : La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

Date de constitution : 29/10/2012

Capital social : Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

2- Période de souscription et validité de l'offre :

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « **Tawasol Group Holding** » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux **(2)** catégories :

Catégorie A :

5 272 791 actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

Catégorie B :

9 086 689 actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
Total	15 795 428	14 359 480	100%	13,30%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

Transmission des demandes et centralisation :

▪ **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

▪ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

▪ **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

▪ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des*

valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2^{ème} ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
20.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
21.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
22.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
63. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
64. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593

3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
7.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
8.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
9.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900

30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65. Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67. Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355

68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
25	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
26	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis

27	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
29	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
33	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis

55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
89	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
93	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac -1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
108	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

109	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 969.110, un actif net de D : 921.006 et un déficit de D : 23.505, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 Mars 2014

**Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	774 267	794 718
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		462 570	400 496
Obligations et valeurs assimilées		311 697	394 222
Placements monétaires et disponibilités		194 690	346 341
Placements monétaires	5	194 690	346 341
Créances d'exploitation	6	153	3 118
TOTAL ACTIF		969 110	1 144 177
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	4 834	5 415
Autres créditeurs divers	8	43 270	93
TOTAL PASSIF		48 104	5 508
ACTIF NET			
Capital	13	914 960	1 133 921
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 046	4 748
ACTIF NET		921 006	1 138 669
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		969 110	1 144 177

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2013</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	22 180	23 593
Dividendes		7 566	8 128
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 614	15 465
Revenus des placements monétaires	10	6 285	1 992
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		28 465	25 585
Charges de gestion des placements	11	(20 620)	(20 905)
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 845	4 680
Autres charges	12	(1 063)	(1 077)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 782	3 603
Régularisation du résultat d'exploitation		(736)	1 145
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		6 046	4 748
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		736	(1 145)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(16 398)	(51 128)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(9 722)	30 492
Frais de négociation		(4 167)	(7 011)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(23 505)	(24 044)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le 31/12/2013</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(23 505)	(24 044)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	6 782	3 603
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(16 398)	(51 128)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 722)	30 492
Frais de négociation de titres	(4 167)	(7 011)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(194 158)	103 946
Souscriptions		
- Capital	-	1 791 644
- Régularisation des sommes non distribuables	-	89 688
- Régularisation des sommes distribuables	-	6 966
Rachats		
- Capital	(194 319)	(1 692 677)
- Régularisation des sommes non distribuables	897	(85 854)
- Régularisation des sommes distribuables	(736)	(5 821)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(217 663)	79 902
ACTIF NET		
En début de période (capital initial)	1 138 669	1 058 767
En fin de période	921 006	1 138 669
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	9 179	8 385
En fin de période	7 606	9 179
VALEUR LIQUIDATIVE	121,089	124,052
TAUX DE RENDEMENT	(2,39%)	(1,76%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 14 août 2008 à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 774.267 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		525 387	462 570	50,22%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	525 387	462 570	50,22%
AETECH	1 069	6 414	6 147	0,67%
AIR LIQUIDE	28	8 640	7 559	0,82%
AMS	1 500	11 915	9 886	1,07%
ASTREE	145	10 898	7 476	0,81%
ATTIJARI BANK	500	8 750	8 124	0,88%
ATTIJARI LEASING	420	17 406	10 496	1,14%
BIAT	300	19 111	18 060	1,96%
CARTHAGE CEMENT	3 228	10 738	10 746	1,17%
CITY CARS	732	8 015	8 012	0,87%
EL WIFACK	500	6 500	6 473	0,70%
HANNIBAL LEASE	403	3 829	3 582	0,39%
HEXABYTE	700	7 222	7 560	0,82%
LANDOR	3 000	26 015	22 116	2,40%
MAGASIN GENERALE	445	14 877	12 963	1,41%
MPBS (NS 2013)	8 500	51 000	51 000	5,54%
SAH	276	2 581	2 581	0,28%
SERVICOM	700	15 435	15 610	1,69%
SIMPAR	362	25 002	22 391	2,43%
SOMOC DA 2/35	5 040	906	806	0,09%
SOMOCER	5 000	15 756	13 695	1,49%
SOTETEL	2 500	18 647	8 952	0,97%
SOTEMAIL NS	17 277	43 193	43 193	4,69%
SOTRAPIL	1 031	20 614	9 557	1,04%
SOTUVER	2 500	19 123	16 510	1,79%

SPIDIT-SICAF	2 525	16 318	19 564	2,12%
STAR	460	74 598	66 930	7,27%
TL	1 110	25 849	23 310	2,53%
TPR	1 535	7 819	6 541	0,71%
TUNIS RE	2 500	28 216	22 730	2,47%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		304 737	311 697	33,84%
AMEN BANK 2010	1 000	79 990	81 150	8,81%
CHO COMPANY 2009	450	33 750	33 754	3,66%
CIL 2009/3	200	8 000	8 310	0,90%
CIL 2010/1	500	20 000	20 359	2,21%
ELW 2010	800	48 000	49 987	5,43%
HL 2009/2	300	6 000	6 071	0,66%
HL 2010/1	500	20 000	20 453	2,22%
MEUBLATEX 2010 B	400	32 000	32 947	3,58%
STB 2010-1	300	23 997	24 789	2,69%
TLG 2008-3	150	3 000	3 145	0,34%
TUN LEASING 2011-1	500	30 000	30 732	3,34%
TOTAL		830 124	774 267	84,07%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	832 948	8 189	(46 419)	794 718	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	474 340			474 340	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(395 868)			(395 868)	(9 722)
Obligations	(81 296)			(81 296)	
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			(16 398)	(16 398)	
Variation des intérêts courus sur obligations		(1 229)		(1 229)	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	830 124	6 960	(62 817)	774 267	(9 722)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 194.690 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A, au taux de 2%	193 555	194 690	21,14%
TOTAL	193 555	194 690	21,14%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			20,09%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 153 contre D: 3.118 au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Vente de titres à encaisser	-	3 102
Autres	153	16
Total	<u>153</u>	<u>3 118</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 4.834 contre D : 5.415 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	3 516	3 938
Rémunération du dépositaire et distributeur	1 318	1 477
Total	<u>4 834</u>	<u>5 415</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 43.270 contre D : 93 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Achat de titres à décaisser	43 193	-
Redevance du CMF	77	93
Total	<u>43 270</u>	<u>93</u>

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 22.180 contre D : 23.593 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Année 2013	Année 2012
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	7 566	8 128
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations	14 614	15 465
TOTAL	22 180	23 593

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 6.285 contre D : 1.992 au 31/12/2012 et représente les intérêts des dépôts et des placements à terme.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à D : 20.620 contre D : 20.905 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	14 996	15 204
Rémunération du dépositaire et du distributeur	5 624	5 701
Total	<u>20 620</u>	<u>20 905</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 1.063 contre D : 1.077 au 31 décembre 2012 , et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	1 133 921
Nombre de parts	9 179
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(194 319)
Nombre de parts rachetées	(1 573)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(16 398)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 722)
Régularisation des sommes non distribuables	1 711
Frais de négociation	(4 167)
Résultat incorporé à la V.L	4 748
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(814)

Capital au 31-12-2013

Montant	914 960
Nombre de parts	7 606
Nombre de copropriétaires	5

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	2,916	2,787	4,265	2,771	3,242
Charges de gestion des placements	(2,711)	(2,277)	(2,450)	(1,851)	(1,881)
Revenus net des placements	<u>0,205</u>	<u>0,510</u>	<u>1,815</u>	<u>0,919</u>	<u>1,361</u>
Autres charges	(0,140)	(0,117)	(0,129)	(0,095)	(0,098)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,065</u>	<u>0,393</u>	<u>1,685</u>	<u>0,824</u>	<u>1,264</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,097)	0,125	(0,061)	(0,143)	0,561
Sommes distribuables de l'exercice	<u>(0,031)</u>	<u>0,517</u>	<u>1,624</u>	<u>0,681</u>	<u>1,825</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(2,156)	(5,570)	(14,795)	8,628	7,266
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(1,278)	3,322	6,057	2,839	3,441
Frais de négociation	(0,548)	(0,764)	(0,462)	(0,178)	(0,706)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>(3,982)</u>	<u>(3,012)</u>	<u>(9,199)</u>	<u>11,289</u>	<u>10,002</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>(3,917)</u>	<u>(2,619)</u>	<u>(7,514)</u>	<u>12,114</u>	<u>11,265</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(3,982)</u>	<u>(3,012)</u>	<u>(9,199)</u>	<u>11,289</u>	<u>10,002</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,225	0,277	2,475	4,861	2,711
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(3,757)</u>	<u>(2,735)</u>	<u>(6,724)</u>	<u>16,150</u>	<u>12,713</u>
Valeur liquidative	120,263	124,052	126,269	131,369	114,538
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,22%	1,82%	1,90%	1,51%	1,75%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,09%	0,10%	0,08%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-0,03%	0,41%	1,26%	0,55%	1,70%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 205.801 , un actif net de D : 194.681 et un déficit de D : 31.820, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice 25.73% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>152 855</u>	<u>294 902</u>
Actions et droits rattachés		152 855	276 444
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	18 458
Placements monétaires et disponibilités		<u>52 946</u>	<u>87 716</u>
Placements monétaires	5	52 946	87 716
Disponibilités		-	-
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>128</u>
TOTAL ACTIF		<u>205 801</u>	<u>382 746</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	1 001	1 903
Autres créditeurs divers	7	10 119	31
TOTAL PASSIF		<u>11 120</u>	<u>1 934</u>
ACTIF NET			
Capital	12	195 483	380 818
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(802)	(6)
ACTIF NET		<u>194 681</u>	<u>380 812</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>205 801</u>	<u>382 746</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	4 815	10 019
Dividendes		4 815	10 019
Revenus des placements monétaires	9	1 200	1 926
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 015	11 945
Charges de gestion des placements	10	(6 596)	(11 092)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(581)	853
Autres charges	11	(255)	(573)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(836)	280
Régularisation du résultat d'exploitation		34	(286)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(802)	(6)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(34)	286
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(7 184)	(38 641)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(22 157)	52 932
Frais de négociation		(1 643)	(5 583)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(31 820)	8 988

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(31 820)</u>	<u>8 988</u>
Résultat d'exploitation	(836)	280
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 184)	(38 641)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(22 157)	52 932
Frais de négociation de titres	(1 643)	(5 583)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(154 311)</u>	<u>(355 376)</u>
Souscriptions		
- Capital	75 801	953 687
- Régularisation des sommes non distribuables	501	74 078
- Régularisation des sommes distribuables	(167)	(1 995)
Rachats		
- Capital	(233 892)	(1 290 799)
- Régularisation des sommes non distribuables	3 245	(92 056)
- Régularisation des sommes distribuables	201	1 709
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(186 131)</u>	<u>(346 388)</u>
ACTIF NET		
En début de période	380 812	727 200
En fin de période	194 681	380 812
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	2 934	5 478
En fin de période	1 716	2 934
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>113,450</u>	<u>129,793</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(12,59%)</u>	<u>(2,23%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 15 octobre 2008 à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 152.855 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions & droits rattachés		195 490	152 855	78,52%
<u>Actions et droits rattachés admis à la côte</u>	-	195 490	152 855	78,52%
AETECH	286	1 716	1 645	0,84%
AIR LIQUIDE	58	21 320	15 660	8,04%
ASTREE	150	11 458	7 734	3,97%
ATTIJARI BANK	400	7 024	6 499	3,34%
ATTIJARI LEASING	750	35 065	18 742	9,63%
BIAT	182	12 130	10 956	5,63%
CARTHAGE CEMENT	2 000	6 653	6 658	3,42%
HANNIBAL LEASE (AA)	384	3 648	3 414	1,75%

HEXABYTE	700	7 237	7 560	3,88%
LANDOR	872	6 540	6 428	3,30%
MAGASIN GENERALE	350	11 720	10 196	5,24%
SAH	40	374	374	0,19%
SOMOCER	5 000	17 473	13 696	7,04%
SOTEMAIL (NS)	3 455	8 637	8 638	4,44%
SOTUVER	1 374	10 860	9 073	4,66%
STAR	30	4 532	4 365	2,24%
TELNET HOLDING	2 800	22 888	16 052	8,25%
TPR	1 023	5 211	4 359	2,24%
SOMOCER DA 2/35	5 040	1 004	806	0,41%
TOTAL		195 490	152 855	78,52%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				74,27%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	330 353	(35 451)	294 902	-
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions	231 711		231 711	
<u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions	(348 212)		(348 212)	(22 258)
Titres OPCVM	(18 362)		(18 362)	101
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres		(7 184)	(7 184)	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	195 490	(42 635)	152 855	(22 157)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 52.946 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A au taux de 2%	52 775	52 946	27,20%
TOTAL	52 775	52 946	27,20%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			25,73%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 1.001 contre D : 1.903 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	728	1 384
Rémunération du dépositaire et distributeur	273	519
Total	<u>1 001</u>	<u>1 903</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 10.119 , contre D: 31 au 31 décembre 2012 et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CMF	16	31
Solde des souscriptions & rachats de la dernière journée de décembre	1 466	-
Achats de titres à payer	8 637	-
Total	<u>10 119</u>	<u>31</u>

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 4.815 , contre D : 10.019 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Année 2013	Année 2012
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	4 815	9 165
des titres OPCVM	-	854
TOTAL	4 815	10 019

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 1.200 contre D : 1.926 au 31 décembre 2012 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à D : 6.596 contre D : 11.092 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	3 618	8 067
Rémunération du dépositaire et distributeur	2 978	3 025
Total	<u>6 596</u>	<u>11 092</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 255 contre D : 573 au 31 décembre 2012, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	380 818
Nombre de parts	2 934
Nombre de copropriétaires	27

Souscriptions réalisées

Montant	75 801
Nombre de parts émises	584
Nombre de copropriétaires nouveaux	36

Rachats effectués

Montant	(233 892)
Nombre de parts rachetées	(1 802)
Nombre de copropriétaires sortants	(44)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 184)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(22 157)
Régularisation des sommes non distribuables	3 744
Frais de négociation	(1 643)
Résultat incorporé à la V.L	(6)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	2

Capital au 31-12-2013

Montant	195 483
Nombre de parts	1 716
Nombre de copropriétaires	19

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2013	2012	2011	2010	2009
Revenus des placements	3,505	4,071	2,077	2,817	3,519
Charges de gestion des placements	(3,844)	(3,781)	(1,828)	(2,186)	(2,259)
Revenus net des placements	(0,339)	0,291	0,249	0,631	1,260
Autres charges	(0,149)	(0,195)	(0,094)	(0,112)	(0,117)
Résultat d'exploitation (1)	(0,487)	0,095	0,155	0,518	1,143
Régularisation du résultat d'exploitation	0,020	(0,097)	0,082	0,239	0,344
Sommes distribuables de l'exercice	(0,467)	(0,002)	0,237	0,757	1,486
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(4,186)	(13,170)	(20,245)	8,644	10,170
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(12,912)	18,041	9,886	7,786	7,049
Frais de négociation	(0,957)	(1,903)	(0,854)	(0,469)	(1,221)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(18,056)	2,968	(11,212)	15,962	15,999
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(18,543)	3,063	(11,057)	16,480	17,141
Résultat non distribuable de l'exercice	(18,056)	2,968	(11,212)	15,962	15,999
Régularisation du résultat non distribuable	2,182	(5,922)	2,494	4,913	2,113
Sommes non distribuables de l'exercice	(15,874)	(2,954)	(8,718)	20,875	18,111
Valeur liquidative	113,450	129,793	132,749	141,230	119,597
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	3,16%	2,88%	1,33%	1,68%	1,75%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,15%	0,07%	0,09%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,38%)	0,00%	0,17%	0,58%	1,70%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP MAXULA STABILITY
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.051.434, un actif net de D : 988.820 et un déficit de D : 22.389 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA STABILITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par l'« Amen Bank » représentent, à la clôture de l'exercice, 12,31% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2014

**Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>842 166</u>	<u>1 034 290</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		286 841	340 060
Obligations et valeurs assimilées		555 325	694 230
Placements monétaires et disponibilités		<u>209 268</u>	<u>254 344</u>
Placements monétaires	5	209 268	254 344
Créances d'exploitation	6	<u>-</u>	<u>34 722</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 051 434</u>	<u>1 323 356</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	3 950	4 798
Autres créditeurs divers	8	58 664	188
TOTAL PASSIF		<u>62 614</u>	<u>4 986</u>
ACTIF NET			
Capital	13	973 490	1 303 486
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		15 330	14 884
ACTIF NET		<u>988 820</u>	<u>1 318 370</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 051 434</u>	<u>1 323 356</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	31 892	36 007
Dividendes		6 072	8 628
Revenus des obligations et valeurs assimilées		25 820	27 379
Revenus des placements monétaires	10	3 012	3 304
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		34 904	39 311
Charges de gestion des placements	11	(17 561)	(22 620)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 343	16 691
Autres charges	12	(1 073)	(1 434)
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 270	15 257
Régularisation du résultat d'exploitation		(940)	(373)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		15 330	14 884
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		940	373
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(26 404)	(21 482)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(9 728)	20 241
Frais de négociation		(2 527)	(7 721)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(22 389)	6 295

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2013	<i>Année</i> 2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(22 389)</u>	<u>6 295</u>
Résultat d'exploitation	16 270	15 257
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(26 404)	(21 482)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 728)	20 241
Frais de négociation de titres	(2 527)	(7 721)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(307 161)</u>	<u>(356 656)</u>
Souscriptions		
- Capital	24 024	3 492 257
- Régularisation des sommes non distribuables	345	151 414
- Régularisation des sommes distribuables	6	11 635
Rachats		
- Capital	(328 256)	(3 834 048)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 334)	(165 906)
- Régularisation des sommes distribuables	(946)	(12 008)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(329 550)</u>	<u>(350 361)</u>
ACTIF NET		
En début de période	1 318 370	1 668 731
En fin de période	988 820	1 318 370
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	11 611	14 659
En fin de période	8 901	11 611
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>111,091</u>	<u>113,545</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(2,16%)</u>	<u>(0,26%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 décembre 2008 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et de l' « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date 28 décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 18 mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 842.166 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		344 665	286 841	29,01%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	344 665	286 841	29,01%
AETECH	1 074	6 444	6 175	0,62%
AIR LIQUIDE	42	11 763	11 339	1,15%
ASTREE	118	8 766	6 084	0,62%
ATTIJARI LEASING	700	29 343	17 493	1,77%
ATTIJARI BANK	200	3 480	3 250	0,33%
CARTHAGE CEMENT	3 499	11 640	11 648	1,18%
CITY CARS	732	8 015	8 012	0,81%
EL WIFEK LEASING	200	2 600	2 589	0,26%
HANNIBAL LEASE	384	3 648	3 414	0,35%
HEXABYTE	700	7 234	7 560	0,76%
LANDOR	2 500	18 750	18 430	1,86%
MAGASIN GENERAL	340	11 364	9 905	1,00%
SAH	290	2 712	2 712	0,27%
SERVICOM	700	17 373	15 610	1,58%
SIMPAR	410	27 390	25 360	2,56%
SOMOCER	4 230	14 803	11 587	1,17%
SOTEMAIL (NS)	19 745	49 362	49 362	4,99%
SOTETEL	2 610	19 106	9 346	0,95%
SOTRAPIL	928	19 225	8 603	0,87%
SOTUVER	2 000	15 345	13 208	1,34%
STAR	60	9 519	8 730	0,88%
T.P.R	1 535	7 834	6 540	0,66%
TELNET HOLDING	3 151	24 813	18 065	1,83%
TUNIS RE	1 300	14 136	11 819	1,20%

Obligations de sociétés & valeurs assimilées		541 659	555 325	56,16%	
AIL 2010-1	300	12 000	12 369	1,25%	
AMEN BANK 2010	1 500	119 985	121 724	12,31%	
ATTIJARI BANK 2010	1 000	71 428	74 279	7,51%	
ATTIJARI LEAS SUB 09	300	30 000	31 233	3,16%	
CHO COMPANY 2009	350	26 250	26 253	2,65%	
CIL 2009/3	300	12 000	12 465	1,26%	
CIL 2010/1	500	20 000	20 359	2,06%	
ELW 2010	1 000	60 000	62 484	6,32%	
HL 2009/2	300	6 000	6 071	0,61%	
HL 2010-2	1 000	40 000	40 172	4,06%	
HL 2010/1	500	20 000	20 453	2,07%	
MEUBLATEX 2010 B	400	32 000	32 947	3,33%	
STB 2010-1	400	31 996	33 052	3,34%	
TUN LEASING 2011-1	1 000	60 000	61 464	6,22%	
TOTAL		886 324	842 166	85,17%	
Pourcentage par rapport au total des Actifs				80,10%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus (moins)</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus</u>	<u>values latentes</u>	<u>au 31 décembre</u>	<u>(moins)</u>
					<u>values</u>
					<u>réalisées</u>

<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	1 050 473	15 237	(31 420)	1 034 290	-
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	419 823			419 823	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(446 638)			(446 638)	(9 728)
Obligations	(137 334)			(137 334)	
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			(26 404)	(26 404)	
Variation des intérêts courus sur obligations		(1 571)		(1 571)	
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	886 324	13 666	(57 824)	842 166	(9 728)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 209.268 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	208 486	209 268	21,16%
TOTAL	208 486	209 268	21,16%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		19,90%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique présente au 31/12/2013 un solde nul contre D : 34.722 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Vente de titres à encaisser	-	34 701
Autres	-	21
Total	<u>-</u>	<u>34 722</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 3.950 contre D : 4.798 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	3 646	4 208
Rémunération du dépositaire	304	590
Total	<u>3 950</u>	<u>4 798</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 58.664 contre D : 188 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CMF	83	99
Retenues à la source	88	89
Sommes à décaisser sur acquisitions de titres	49 362	-
Soldes des souscriptions & rachats de la dernière journée de décembre	8 869	-
Autres	262	-
Total	<u>58 664</u>	<u>188</u>

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 31.892 contre D : 36.007 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Année 2013	Année 2012
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	6 072	8 628
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations	25 820	27 379
TOTAL	31 892	36 007

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 3.012 contre D : 3.304 au 31 décembre 2012 et se détaille ainsi :

	Année 2013	Année 2012
Intérêts sur comptes de dépôt	3 012	3 304
TOTAL	3 012	3 304

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à D : 17.561 contre D : 22.620 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	15 199	20 260
Rémunération du dépositaire	2 362	2 360
Total	<u>17 561</u>	<u>22 620</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 1.073 contre D : 1.434 au 31 décembre 2012, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CMF	1 073	1 431
Autres	-	3
Total	<u>1 073</u>	<u>1 434</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	1 303 486
Nombre de parts	11 611
Nombre de copropriétaires	48

Souscriptions réalisées

Montant	24 024
Nombre de parts émises	214
Nombre de copropriétaires nouveaux	14

Rachats effectués

Montant	(328 256)
Nombre de parts rachetées	(2 924)
Nombre de copropriétaires sortants	(42)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(26 404)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 728)
Régularisation des sommes non distribuables	1 485
Frais de négociation	(2 527)
Résultat incorporé à la V.L	14 884
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(3 474)

Capital au 31-12-2013

Montant	973 490
Nombre de parts	8 901
Nombre de copropriétaires	20

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2013	2012	2011	2010	2009
Revenus des placements	3,921	3,386	3,990	1,975	2,700
Charges de gestion des placements	(1,973)	(1,948)	(1,942)	(1,207)	(0,892)
Revenus net des placements	1,948	1,438	2,049	0,768	1,808
Autres charges	(0,121)	(0,124)	(0,130)	(0,079)	(0,059)
Résultat d'exploitation (1)	1,828	1,314	1,919	0,689	1,749
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,106)	(0,032)	(0,219)	0,098	0,401
Sommes distribuables de l'exercice	1,722	1,282	1,700	0,787	2,150
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(2,966)	(1,850)	(8,071)	4,646	2,982
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1,093)	1,743	1,610	2,388	(1,166)
Frais de négociation	(0,284)	(0,665)	(0,349)	(0,220)	(0,298)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(4,343)	(0,772)	(6,811)	6,814	1,517
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(2,515)	0,542	(4,892)	7,503	3,266
Résultat non distribuable de l'exercice	(4,343)	(0,772)	(6,811)	6,814	1,517
Régularisation du résultat non distribuable	0,167	(0,802)	3,285	4,235	0,159
Sommes non distribuables de l'exercice	(4,176)	(1,574)	(3,526)	11,049	1,677
Valeur liquidative	111,091	113,545	113,837	115,662	103,826
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,76%	1,71%	1,69%	1,10%	0,87%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,07%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,53%	1,13%	1,48%	0,72%	2,11%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA STABILITY" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.